Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 04/05/2026

FURIC MAREE Furic Marée rappelle Vernis



- Noms des modèles ou références concernés : **Vernis conditionnés entre le 30/04/2026**
- Marque : **Sans marque**
- **Lot 42290400984**
  Lot 72300400422
- Date début/fin de commercialisation : **du 30/04/2026 au 30/04/2026**
- Température de conservation : **Produit à conserver au réfrigérateur**
- Marque de salubrité : **FR.29.158.500.CE**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **Carrefour Cora**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Fermeture zone de pêche**
- Risques encourus par le consommateur : **Biotoxines marines ASP (toxines amnésiantes)**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer.**
- Préconisation sanitaire :
  Les toxi-infections alimentaires causées par ces toxines se traduisent par des troubles digestifs (vomissements, douleurs abdominales, diarrhées) dans un délai de 2 à 24 heures suivant l'ingestion des coquillages contaminés. Ces troubles peuvent être suivis de sensations d'étourdissement, de maux de tête persistants, d'une désorientation et éventuellement d'une perte de la mémoire récente.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Autre (voir informations complémentaires).**
- Date de fin de la procédure de rappel : **lundi 4 mai 2026**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre